

# Un nouvel élan pour Cholet

*Le groupe d'élus*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER

Cinq jours après le conseil extraordinaire, ce conseil promettait d'être consensuel. Nous avons d'ailleurs voté pour l'ensemble des délibérations.

Il a cependant débuté par une communication du maire, **revenant sur l'affaire des pompiers de Cholet, et sur la presse**. Le rôle de celle-ci a été sérieusement critiqué, par exemple en comparant le journal Ouest-France avec la Pravda. Cela a amené Xavier Coiffard à intervenir. *« Cela m'interpelle à trois niveaux, a-t-il dit. Le premier, c'est de me dire est-ce que la presse locale, et plus largement la presse nationale, peut avoir une **analyse critique de votre action** ? Qui dit critique dit débat. Est-ce que la presse peut **donner la parole à des opposants** qui ne sont pas d'accord, au fond, avec votre politique et vos analyses et donc mettre en avant des avis divergents ? Enfin, est-ce que la presse peut **provoquer le débat** par rapport à des prises de position, à des situations. »* Il a conclu son intervention en synthétisant les questions posées : *« **Êtes vous prêt à entendre un avis différent du vôtre, écrit, formalisé dans la presse ? Pourquoi cela provoque-t-il de tels problèmes ?** »*

Une délibération présentait le **rapport annuel des contestations d'amendes liées au stationnement payant** (maintenant appelées forfaits post-stationnement). Jean-Marc Vacher a commenté ce rapport, montrant *« qu'il y a eu peu de recours et que ces recours étaient formés de façon judicieuse puisque la plupart ont été acceptés. »* *« Sur ce dossier le problème se situe ailleurs, a-t-il ajouté. Ce sont les **difficultés que rencontrent un certain nombre de personnes pour s'acquitter de leur droit de stationnement, soit par l'usage de la borne, soit parce qu'ils n'ont pas forcément en tête le numéro d'immatriculation du véhicule. Je pense qu'il serait judicieux, en utilisant une publication comme Synergie, puisque cela concerne surtout des habitants de l'agglomération choletaise, d'insérer un petit memento où on retrouverait les différents parkings, les différentes modalités de stationnement, et qui permette d'y noter leur numéro d'immatriculation et qui détaille la procédure à suivre.** »* Cette proposition a été **accueillie positivement** et pourrait être suivie d'effets.

Par ailleurs, Jean-Marc Vacher a réagi sur une **convention réglant un litige entre la Ville et la société ayant fourni le nouveau système des serrures de l'Hôtel de Ville**, récemment remplacé, mais souvent défaillant. En fait, le système va à nouveau être remplacé, par un modèle plus performant, seul le surcoût restant à la charge de la Ville. *« J'ai bien compris la démarche qui consistait à trouver un accord sur le premier type de matériel, a précisé Jean-Marc Vacher, mais je m'interroge sur la formulation qui renonce à formuler toute réclamation ultérieure ou demande d'indemnisation. J'imagine que cela porte sur le premier litige. On pourrait imaginer que sur le second matériel il puisse y avoir un nouveau désaccord. »* **Il suggère ainsi de préciser la rédaction de la délibération**, ce qu'approuve M. le Maire.

Enfin, **nous avons à voter une nouvelle fois sur les taux de fiscalité**. Rappelons que les taxes locales évoluent selon deux critères : l'augmentation des bases, fixée en fonction de la loi par l'indice harmonisé des prix à la consommation (cette année : 2,2%) et l'évolution des taux votés par le conseil municipal. Rappelons également un engagement de campagne de la majorité, limitant l'augmentation annuelle des taux à 1 % et le cumul des augmentations taux + bases à 2,5 % par an. Cette précision n'étant pas rappelée dans le rapport d'orientation budgétaire de novembre, nous étions intervenus pour dire que la seule augmentation des taux proposée à 1 %, ajoutée à une augmentation de l'indice des prix prévue à plus de 2 % serait trop élevée. Nous avons refait ce rappel pour le vote du budget primitif en décembre, alors que la prévision presque définitive d'augmentation de l'indice des prix était de 2,2 %. Cet indice ayant été confirmé, nous votons en février, non plus une augmentation des taux d'imposition de 1 %, mais leur maintien. **Satisfaits de cette issue après nos alertes, nous ne sommes pas intervenus au conseil et avons voté pour cette délibération décidant un maintien des taux actuels.**